



Lonay, le 12 novembre 2021 YF/ti

MUNICIPALITE DE LONAY

Chemin de la Poste 12

1027 Lonay

Tél. 021 804 74 70

greffe@lonay.ch

A qui de droit

N/réf. 620.00 / 1323

Attestation de bonne conduite / acte de mœurs

Madame, Monsieur,

La Municipalité de Lonay a pris la décision de ne plus émettre d'attestation de bonne conduite ni d'acte de mœurs. Cette décision est effective depuis le 16 juin 2020.

En effet, la Municipalité ne peut que constater la grande difficulté de se porter garante et d'affirmer qu'une personne domiciliée sur notre commune puisse être recommandée du point de vue de sa moralité, de ses mœurs et de ses antécédents, sur la base de renseignements partiels, voire impossibles à obtenir.

Le cadre social et légal ayant bien changé depuis que ce type de document a commencé à être émis, la Municipalité n'est plus à même de se prononcer, que ce soit positivement ou négativement. Un tel document n'a dès lors plus de pertinence.

Cette lettre a valeur de justification vis-à-vis des demandeurs initiaux (employeurs, etc.).

En vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Y. Furer



Le Secrétaire :

J. Ischi